

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 140

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 190106

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

**Objet :** Carte scolaire - Regroupement administratif d'écoles maternelles et élémentaires en direction  
unique - Approbation

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

<p><b>Politique :</b> <i>Bien grandir dans ma ville</i></p> <p><b>Commission :</b> Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur</p> <p><b>Direction en charge :</b> Education et Petite Enfance</p> <p><b>Objet :</b> Carte scolaire - Regroupement administratif d'écoles maternelles et élémentaires en direction unique - Approbation</p>	<p>Délibération n° : 140</p> <p>Dossier : 190106</p>
--	--

□ **Rappel et Références :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le département » et conformément à la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 concernant la préparation de la carte scolaire du premier degré, il est proposé de fusionner administrativement plusieurs écoles sur le territoire de Saint-Etienne.

□ **Motivation et Opportunité :**

Lors d'une rencontre en date 16 janvier 2019, la Direction académique des services de l'Education Nationale de la Loire a fait connaître notamment les mesures de regroupements d'écoles qui ont ensuite été présentées au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) de février 2019 pour la prochaine rentrée scolaire.

□ **Contenu :**

Les fusions concernent les écoles :

- maternelle et élémentaire de Maria Callas
- maternelle et élémentaire de la Montat

Chacune de ces écoles aura donc, à compter de septembre 2019, une direction unique.

Ces regroupements ont été présentés aux représentants des parents élus et aux équipes enseignantes lors des conseils d'écoles qui ont eu lieu en février 2019.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir décider de procéder aux fusions administratives des écoles mentionnées ci-après à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019 :

- maternelle et élémentaire de Maria Callas
- maternelle et élémentaire de Montat

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
---------------------------------------	------------------------------

**Résultat du vote : 51 voix pour, 0 voix contre, 5 abstention(s)**

**Pour Extrait,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué**

**Samy KEFI-JEROME**